



CONCILIATEUR DE JUSTICE



PERMANENCE DE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour information à partir du mercredi 6 septembre 2023, un conciliateur de justice assurera en mairie de CARAMAN, des permanences

les 1er et 3ème mercredis du mois de 9h à 12h.

Ces permanences se feront uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie de Caraman

au : 05-62-18-61-60